

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 25 mars , à 20heures, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE,dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Pascal GALLEGO

Date de convocation du Conseil communautaire : 17 mars 2010

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
  - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
  - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
  - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA,
  - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
  - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
  - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
  - MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Pierre CABANY
  - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Jean-Marie GAY, Claude BERNIARD
  - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Annick MORA
  - SOUSSANS : Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE, Pierre-Yves CHARRON
- Absents, excusés : Fabien CAILLER, Christine NADALIE

**Concerne : 10-36 Composteurs – Participation des administrés – Décision**

Par délibérations 09-35 du 26 mars 2009 et 09-77 du 24 septembre 2009, le Conseil Communautaire a décidé l'acquisition de composteurs à mettre à disposition des administrés.

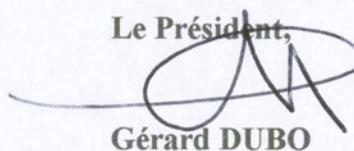
Comme cela avait été évoqué le 26 mars 2009 et après les réflexions menées par le Groupe de Travail et le Bureau, il est proposé de demander aux administrés, une contre partie financière pour la fourniture du composteur, à hauteur de QUINZE Euros (15 €).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

► **décide** de demander aux administrés, une contre partie financière pour la fourniture du composteur à hauteur de QUINZE Euros (15 €).

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 26 mars 2010

Le Président,  
  
Gérard DUBO



**Acte à classer**

DL10-36

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_3\_2010-03-29T14-42-01.00 ( MI22595378 )

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100325-DL10-36-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Composteurs - Participation des Administrés

Date de décision : 25/03/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. DiversActe : [10\\_36.PDF](#)

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Le 29/03/10 à 14:41

Le 29/03/10 à 14:42

Le 29/03/10 à 15:49

Par [PERIER Jean-Marc](#)Par [PERIER Jean-Marc](#)